

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3214

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3214**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution d'une subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre de soins des oiseaux sauvages, association à but non lucratif, était installé depuis 1997 et jusqu'en 2011 au Grand moulin de l'Yzeron à Francheville. Ses objectifs sont de récupérer et soigner les oiseaux sauvages blessés ou malades dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel une fois guéris. Près de la moitié des oiseaux soignés sont relâchés dans la nature, après guérison. De nombreuses espèces protégées ont pu bénéficier de ses soins qui participent de fait à la préservation des espèces.

En cas de maladie, le laboratoire vétérinaire départemental pratique gracieusement les analyses nécessaires. Ceci permet au Centre de participer de plus en plus activement à l'épidémiologie-surveillance des pathologies de la faune sauvage.

Le Centre de soins des oiseaux sauvages a eu l'opportunité de déménager à Saint Forgeux début 2011, son installation au Grand moulin ne convenant plus en termes de capacité d'accueil, le Centre de soins accueillant jusqu'à 3 000 oiseaux par année. Les travaux ne sont pas encore achevés en totalité, 7 animaleries et 2 bureaux sont déjà fonctionnels et les financements ont été obtenus pour permettre aux bénévoles d'achever les travaux du bâtiment principal ainsi que l'installation des volières.

Au cours de l'année 2011, l'équilibre budgétaire de fonctionnement du Centre de soins n'a pas été atteint et le Centre a fermé ses portes temporairement pour rouvrir début 2012. L'ensemble des collectivités du territoire d'intervention du Centre ont été sollicitées pour une participation financière. De nombreuses communes ont répondu favorablement, de même que les Départements du Rhône et de la Loire. La Communauté urbaine de Lyon est également sollicitée dans la mesure où plus de la moitié des oiseaux récupérés proviennent du territoire communautaire.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine dispose dans son article 1er que la Communauté urbaine de Lyon peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Par délibération n° 2006-6763 du Conseil du 11 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a retenu la priorité 3 : faire de l'environnement un moteur du développement, de préservation de la biodiversité sur son territoire.

Pour ce faire, elle souhaite s'appuyer sur la connaissance et le savoir-faire de certaines associations de protection de la nature telles que le centre de soins pour oiseaux sauvages.

Compte tenu de l'intérêt du projet porté par le centre de soin des oiseaux sauvages, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour 2012.

Le montant total du fonctionnement 2012 est de 106 343 € qui se répartissent comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement du site (chauffage, électricité, etc.)	9 060	subventions publiques :	
fournitures pour les oiseaux (médicaments, nourriture, etc.)	12 300	<i>Conseil général du Rhône</i>	20 000
		<i>Conseil général de la Loire</i>	5 000
		<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	6 000
frais de déplacement	2 000	<i>Communes</i>	14 908
assurances	2 000	subventions privées	8 800
impôts	1 000	dons	22 441
salaires (dont médecine du travail, charges et formation professionnelle)	79 803	loyer du studio	4 260
cotisations	180	aides aux emplois et service civique	4 634
		adhésions	11 000
		autres	9 300
Total	106 343	Total	106 343

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 6 000 € au Centre de soins des oiseaux sauvages pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Centre de soins des oiseaux sauvages définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 833 - opération n° 0P27O2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.